



Mai 2018 - La lettre de l'État dans le Lot.

Dévoilement d'une plaque à la mémoire des 101 lotois internés dans le camp de Rawa-Ruska à Lacapelle Marival



Samedi 14 avril, Monsieur Georges Lavergne, dernier survivant lotois de Rawa-Ruska et Monsieur Jérôme Filippini, préfet du Lot, ont dévoilé une plaque départementale à la mémoire des 101 lotois prisonniers de guerre, internés dans ce camp de représailles.

Après les discours de Bernard Candelon, président de "Ceux de Rawa-Ruska et leurs descendants - Lot et Garonne, Périgord, Quercy", de Pascal Lewicki, maire de Lacapelle-Marival, d'Angèle Preville, sénatrice, d'Aurélien Pradie et d'Huguette Tiegna, députés, puis du préfet, la manifestation s'est poursuivie par la visite de l'exposition sur ce lieu de cauchemar, organisée à la Mairie de Lacapelle-Marival.

Jusqu'à ce jour, aucune cérémonie officielle dans notre département n'honorait ces 101 lotois qui ont eu à subir l'enfer de ce camp.

Pour plus de photographies, rendez-vous sur [le site Internet de l'État dans le Lot](#).

Crédit photo "JCB"

Un événement contre l'homophobie et la transphobie à Cahors



Dans le cadre de la journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, les services de l'État dans le Lot organisent, avec la MJC de Cahors et l'association [le Refuge](#), une soirée en faveur de l'égalité **le jeudi 17 mai 2018, à 20h30**, à la MJC de Cahors située au 201 de la rue Georges Clemenceau.

PROGRAMME DE LA SOIRÉE

- présentation du projet "Lotois mais pas hétéro" de la MJC de Cahors ;
- lancement officiel de l'antenne le Refuge dans le département du Lot ;
- témoignages de Lotoises et Lotois LGBT ;
- diffusion de courts métrages.

[OUVERT À TOUS - ENTRÉE GRATUITE]

Rencontre avec Jean-Luc Tarrega, nouveau sous-préfet de Gourdon



M. Jean-Luc Tarrega a été nommé sous-préfet de Gourdon par décret en date du 4 avril 2018. Il succède à Thierry Dousset nommé directeur de Cabinet du préfet du Gard.

Lundi 23 avril, lors de la cérémonie du dépôt de gerbe officialisant sa prise de fonctions, le pôle communication a pu échanger avec le nouveau sous-préfet :

Qu'est-ce qui vous a conduit dans le Lot ?

Lors de ma candidature au ministère de l'Intérieur, on m'a demandé de faire des choix fonctionnels et géographiques. Et c'est à la suite du processus de recrutement qu'on m'a proposé le poste de sous-préfet de Gourdon. Je l'ai accepté sans hésitation puisqu'il correspondait parfaitement à mes desiderata.

Vous étiez directeur central des ressources humaines au conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Pourquoi êtes-vous passé de la fonction territoriale au corps des sous-préfets ?

Je souhaitais revenir vers des fonctions de terrain et être en contact permanent avec la population, les élus et partenaires de l'État. J'ai pu aborder de nombreux sujets en travaillant dans les ressources-humaines. Être sous-préfet est l'occasion de passer à la mise en œuvre pratique.

Quelle image aviez-vous du Lot avant d'arriver ?

Le Lot est un très beau département avec beaucoup d'atouts. De nombreux sites sont remarquables. Il me remémore aussi de beaux souvenirs lorsque j'ai pratiqué le parachutisme sur le site de Cahors-Lalbenque.

En quoi va consister votre calendrier de ces prochains jours ?

L'immersion totale dans tous les dossiers d'actualité comme la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), l'intercommunalité ou encore les projets de développement économique. Et dans un même temps, me déplacer pour découvrir le territoire et aller à la rencontre des élus de mon arrondissement.

Je profite de cet échange afin de souligner la qualité de l'accueil qui m'a été réservé par tous, que ce soit le préfet, les membres du corps préfectoral, les agents de la sous-préfecture de Gourdon et de la préfecture ainsi que les élus locaux.



Crédit photo : la dépêche du midi

Dans le Lot, vous pouvez déclarer vos impôts en ligne jusqu'au 29 mai



MODE D'EMPLOI

Pour déclarer vos revenus, rendez-vous sur impots.gouv.fr, dans l'espace particulier.

Si vous vous connectez à votre espace pour la première fois, il faut vous munir de :

1. votre numéro fiscal (il figure en haut de la première page de votre dernière déclaration de revenus) ;
2. votre numéro d'accès en ligne (il figure en haut de la première page de votre dernière déclaration de revenus) ;
3. votre revenu fiscal de référence (il figure dans le cadre « Vos références » de votre dernier avis d'impôt sur le revenu).

Ces informations vous permettront de créer un compte sécurisé et confidentiel, protégé par un mot de passe que vous choisirez.

Si vous disposez déjà d'un mot de passe, seuls votre numéro fiscal et votre mot de passe seront nécessaires.

La déclaration de revenu peut s'effectuer depuis n'importe quel ordinateur, tablette ou smartphone.

Les nouveautés de la déclaration en ligne 2018

Des évolutions de la déclaration en ligne, notamment liées à la mise en oeuvre du prélèvement à la source, interviennent en 2018 :

- une fois votre déclaration en ligne terminée, vous connaîtrez votre taux de prélèvement à la source et vos éventuels acomptes contemporains. Ce taux sera appliqué à vos revenus à partir de janvier 2019 ;
- à l'issue de votre déclaration en ligne, vous pourrez gérer votre prélèvement à la source grâce aux nombreuses options proposées par le service «Gérer mon prélèvement à la source». Un lien vous sera proposé après avoir déclaré en ligne ;
- la saisie de vos coordonnées bancaires (RIB) est obligatoire pour permettre, à compter de 2019, d'effectuer les opérations de prélèvement, restitution ou acompte, liées à votre impôt sur le revenu et vos prélèvements sociaux ;
- pour accéder à votre espace particulier sur le site impots.gouv.fr, vous pourrez désormais utiliser vos identifiants FranceConnect.

Le patrimoine du Lot : une identité au-delà des espaces protégés !



Limiter le Lot à ses 500 monuments et leurs espaces protégés, soit à moins de 5 % de la surface du département, serait éminemment réducteur au regard de la richesse de notre patrimoine.

Il suffit de traverser le département pour se rendre compte de la diversité des paysages (*le Ségala, le causse, la vallée du Lot, la Bouriane,...*) et de la richesse de son "petit-patrimoine". En termes de valeur culturelle, ce patrimoine rural est à placer sur un pied d'égalité avec les monuments historiques, il constitue un des marqueurs culturels de l'identité lotoise.

Cependant, l'urbanisation et la banalisation des interventions sur le bâti ancien font perdre peu à peu les traces de ce patrimoine.

C'est pourquoi l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) et le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Lot peuvent vous apporter leur expertise sur tous les projets comportant des enjeux patrimoniaux, même en dehors des espaces protégés. Le but est de préserver la richesse du patrimoine, sans pour autant bannir toute création contemporaine ou innovante, y compris sur le bâti ancien.

Vers une reconnaissance institutionnelle du patrimoine rural.

Moins de 1% des monuments sont des édifices à caractère rural. Afin de

pallier cette sous-représentativité, l'UDAP du Lot lance une étude méthodologique en vue de l'identification des spécimens les plus remarquables. Cette étude permettrait alors de protéger de 5 à 10 édifices d'ici 2022 mais aussi de conférer une reconnaissance institutionnelle et d'accompagner des travaux de restauration ayant valeur d'exemples pour bon nombre d'édifices.

Où s'adresser ?

Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP) du Lot :
Place Chapou 46000 Cahors
Tél. 05 65 23 07 50
E-mail : udap.lot@culture.gouv.fr .

L'UDAP apporte une expertise sur les demandes d'autorisation de travaux, et conseille en amont et en aval les projets à fort caractère patrimonial.

Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) du Lot.
4, allée de Sainte-Valérie 46000 Cahors
Tél. 05 65 30 14 35
E-mail : caue.46@wanadoo.fr
Site internet : www.caue46.fr

Le CAUE aide à l'identification des sites et des édifices à enjeu patrimonial. Il conseille en amont du dépôt du dossier d'autorisation de travaux : permis d'aménager, permis de construire, déclaration de travaux.

Le moustique-tigre : adoptez les bons réflexes !



Attention, tout ce qui vole n'est pas moustique, tout moustique n'est pas un moustique tigre.

Depuis 2004, le moustique-tigre s'implante progressivement en métropole. Il a été détecté pour la première fois dans le Lot en 2015 et sa présence s'est confirmée sur quelques communes.

Ce moustique est une source de nuisances avec nombreuses piqûres successives possibles. Il peut aussi être vecteur de maladies comme la dengue, le chikungunya ou encore le zika. Pour transmettre ces maladies, le moustique-tigre sain va piquer une personne malade. Contaminé à son tour, il va transmettre le virus à une personne saine. [Lire la suite.](#)

Liens et documentations utiles :

[Signalement du moustique-tigre](#) ;
[Affiche - Adoptez les bons réflexes moustique tigre](#) ;
[Affiche - Signalement du moustique tigre](#) ;
[Brochure - Le moustique-tigre](#) ;
[Plaquette - Moustique-tigre, mettons-le au sec !](#)

Suivez les services de l'État du Lot sur Internet :





pref-communication@lot.gouv.fr

Pour toute remarque ou suggestion, vous pouvez adresser un courriel à la même adresse.

Tous droits de reproduction réservés.